



PLAN D' ACTIONS TERRITORIAL



NAUZE - CONGORBES

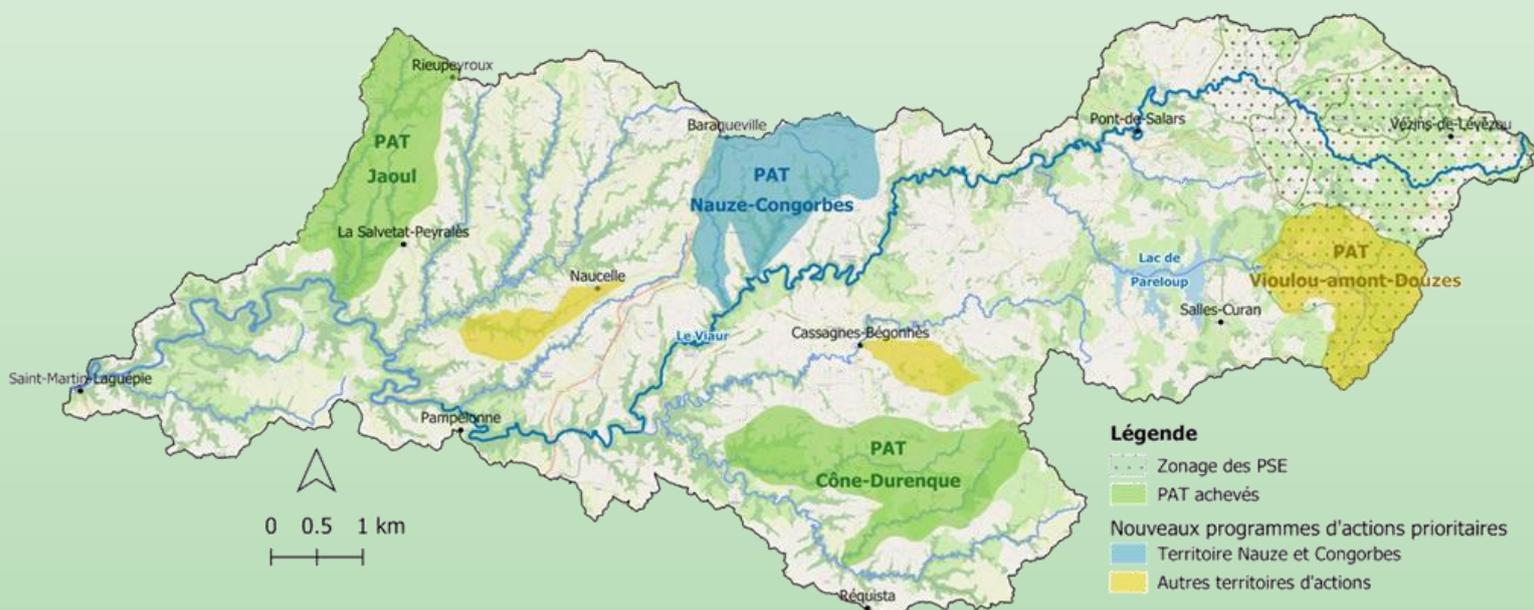
Sommaire

Le PAT, quèsaco ?.....P1
Le territoire.....P2
Le contexte agricole...P2
L'état des lieux des milieux.....P3
L'urbanisation.....P3
Les enjeux.....P3
A l'avenir.....P4

Le Syndicat Mixte du Bassin versant du Viaur (ou EPAGE du Viaur) est présent sur le territoire depuis de très nombreuses années. Vous nous connaissez au travers de différentes actions menées sur le terrain :

- La pose de clôtures en bordure de cours d'eau, de points d'abreuvement, de passages empierrés... par notre équipe d'agents,
- Ou encore l'opération Agri Viaur qui a pour objectif de sensibiliser le monde agricole et dont la devise est « Gérer, Économiser, Protéger » et le mot d'ordre « **Convaincre sans Contraindre** ».

Aujourd'hui nous souhaitons travailler sur de nouveaux territoires prioritaires afin d'y proposer des actions d'accompagnements. Les bassins versants de la Nauze et du Congorbes sur lesquels vous exploitez des terres font partie de ces priorités.



Les programmes d'actions sont établis de manière collective. En effet, ils sont co-construits avec les acteurs locaux dont les agriculteurs, les élus et les différents partenaires techniques et financiers.

Le PAT, quèsaco ?

Un Plan d'Action Territorial (PAT) est un programme qui doit permettre de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux. Les PAT sont co-construits selon le contexte local avec les acteurs d'un territoire dont les agriculteurs. Les actions sont volontaires et répondent aux enjeux du territoire. Les acteurs du monde agricole sont au cœur du dispositif car ce sont eux les plus proches des ressources naturelles. Nos partenaires techniques et financiers sont associés dès le lancement de la démarche.

Le territoire : Nauze - Congorbes

Ce territoire est situé dans le Ségala. Cette région naturelle rurale est façonnée par les reliefs qui dessinent ce « Pays des 100 vallées » et qui ont favorisé l'élevage. C'est d'ailleurs l'activité principale du territoire. Malgré ces orientations cette petite région agricole tend à s'urbaniser. Cette évolution rapide est liée au développement de la voie rapide RN 88 et engendre une artificialisation des sols qui progresse de jours en jours. La zone d'action du territoire prioritaire s'étend sur une superficie de 65,25 km², répartie sur 7 communes : Manhac, Calmont, Baraqueville, Camboulazet, Quins, Camjac et Sainte-Juliette-sur-Viaur. Les cours d'eaux principaux sur ce territoire sont la Nauze, le Congorbes et le ruisseau de Ceignac.



Contexte agricole

État des lieux (diagnostic CA12 - 2020)

- Surface Agricole Utilisée (SAU) : 4 397 ha (68 % du bassin versant) dont 37 % de prairies temporaires, 31 % de prairies permanentes, 17 % de céréales, 12 % de maïs...
- SAU moyenne par exploitation : 52 ha
- 84 sièges d'exploitations (227 exploitants qui cultivent des terres)
- 74 % de l'activité agricole en bovin (42 % en bovin viande, 32 % en bovin lait), 12 % pratiquent la vente d'herbe ou de céréales, 12 % ont un élevage ovin
- Chargement moyen de 1,4 UGB / ha de Surface Fourragère Principale (SFP) ; les bovins laits sont les plus chargés avec en moyenne 1.7 UGB / ha de SFP
- 16 % des exploitants ont un atelier secondaire
- Part importante d'exploitations pluriactives (24 %) dont plus de la moitié a un temps plein à l'extérieur

Pratiques agricoles (diagnostic Adasea d'Oc 2021)

- Labour exclusif chez 62 % des exploitations
- Pression importante sur les zones humides (drainage, mise en culture, artificialisation, rejets directs...)
- Entretien des haies systématique et sévère
- Érosion importante chez 75 % des exploitants
- Des rotations avec du maïs à risque érosion élevé et des parcelles en monoculture de maïs sur des secteurs sensibles (bord de cours d'eau de têtes de bassin)
- Problématique de pollutions directes d'effluents d'élevage

POINTS DE VIGILANCE POUR LA PROFESSION AGRICOLE :

- Autonomie fourragère
- Temps de travail
- Évolution climatique
- Érosion des sols

Les milieux aquatiques : état et pressions

- Etat des cours d'eau :

- La Nauze : état moyen, les pressions significatives sont l'azote et les produits phytosanitaires
- Le Congorbes : état médiocre, les pressions identifiées sont les rejets domestiques, l'azote et les produits phytosanitaires

- Qualité de l'eau :

- Des teneurs moyennes en nitrates oscillant entre 20 – 25 mg/l avec des pics à près de 50 mg/l
- Présence de plusieurs molécules phytosanitaires

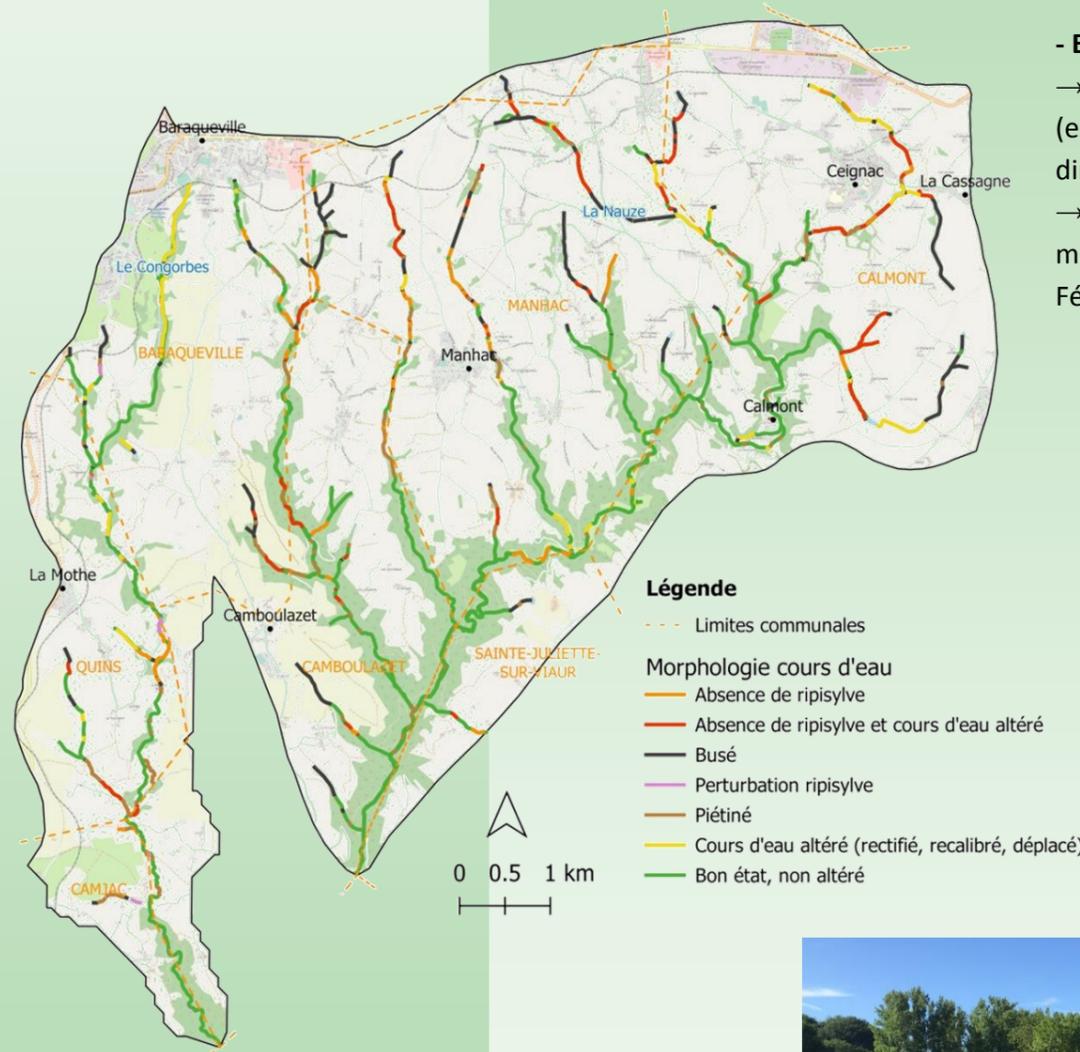
- Hydromorphologie :

- La Nauze : 54 % du linéaire de cours d'eau est altéré (piétinement, recalibrage, absence de ripisylve, busage...)
- Le Congorbes : 66 % du linéaire des cours d'eau est altéré (absence de ripisylve, piétinement, recalibrage, busage...)
- 30 ha de zones humides
- 44 retenues (14 % pour l'irrigation)

Ces pressions et altérations se retrouvent principalement sur les têtes de bassin versant là où les cours d'eau sont les plus fragiles (petit gabarit, faible débit)

- Biologie :

- Ensablement très important du fond du lit des cours d'eau (entraînant moins d'habitats piscicoles disponibles et une diminution de la capacité d'autoépuration de la rivière)
- La qualité du peuplement piscicole est mauvaise reflétant le mauvais fonctionnement des cours d'eau (selon l'expertise Fédération de pêche)



L'urbanisation

5 % de ce bassin versant est artificialisé, principalement sur le plateau, au nord du territoire. Cette urbanisation, de plus en plus présente, se répercute sur les milieux aquatiques via les pressions liées à l'assainissement et à l'imperméabilisation des surfaces. C'est pourquoi, dans le cadre de ce PAT, des actions seront également menées avec les collectivités.

Enjeux identifiés

- **Améliorer le fonctionnement des milieux et l'état des masses d'eau**
- Améliorer la qualité physico-chimique des eaux en diminuant les pollutions ponctuelles et diffuses
- Améliorer le fonctionnement des cours d'eau et notamment des têtes de bassin versant
- Limiter l'érosion



Les diagnostics réalisés par la chambre d'agriculture (en 2020) et par l'adasea d'Oc (en 2021) ont permis de mieux connaître les enjeux agricoles sur ce bassin. Le programme d'actions, qui vise à améliorer l'état des milieux, doit pouvoir répondre aux attentes et aux besoins identifiés chez les exploitants. La prise en compte des points de vigilance doit permettre de proposer des actions cohérentes et adaptées au contexte local agricole. La construction du programme d'actions va se faire en concertation avec les agriculteurs du territoire, vous serez donc conviés à différentes séances d'échanges, selon le planning ci-dessous.



La gestion des écoulements

L'érosion des sols sur les bassins versants de la Nauze et du Congorbes est un enjeu majeur car elle entraîne des déséquilibres au sein des exploitations (perte de terre fertile, re-semis...) et également sur les milieux (ensablement, transfert de polluants). Avec des orages de plus en plus violents, la gestion des écoulements est un axe de travail important sur ce territoire. Depuis les têtes de bassin versant jusque dans les pentes, de nombreux outils d'améliorations sont aujourd'hui envisageables : désimperméabilisation des surfaces, gestion des fossés, couverture des sols, gestion des haies...

QUELQUES ACTIONS ET PARTENARIATS POSSIBLES...

Thèmes

Sol, fertilisation, pâturage, couvert végétal, effluents d'élevage, haies...

Accompagnement individuel

- Diagnostics (agroenvironnemental, bâtiment, érosion – bocage...)

Aménagements

- Pose de clôtures en bordure de cours d'eau
- Pose de points d'abreuvement pour le bétail
- Plantations de haies
- Gestion des Zones Humides

Accompagnement collectif

- Rencontres, ateliers du PAT
- Formations
- Mise en place d'essais

Accompagnement financier

- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)
- Aide à l'investissement

Partenaires

- Agence de l'Eau Adour Garonne
- Adasea d'Oc
- Collectivités territoriales
- ONF
- Chambre d'agriculture
- CUMA
- Fédération de pêche
- ...
- Arbres, Haies et Paysages d'Aveyron
- APABA
- CRPF



Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

10, cité du Paradis – 12800 Naucelle

Hélène POUGET – Animatrice Agri Viaur – Espace Rural

Tél : 05 65 71 10 97 – Mail : helene.pouget@epage-viaur.com

www.epage-viaur.com

